

Poudre diurétique :

Poudre de scille. 2 gr.
 Azotate de potasse. . . . } āā 8 —
 Crème de tartre.
 Essence de menthe. . . . VI gouttes.
 Diviser en 20 paquets; un toutes les
 3 heures et un litre, au moins, de tisane
 de chiendent par jour.

Vin diurétique amer de la Charité :

Squames de scille. . . . }
 Racine d'asclépiade . . . } āā 15 gr.
 — d'angélique
 Baies de genièvre. . . . }
 Macis
 Écorce fraîche de citron. }
 Feuilles d'absinthe . . } āā 30 —
 — de mélisse
 Quinquina gris. . . . } āā 60 —
 Écorce de Winter. . . . }
 Alcool à 60° 200 —
 Vin blanc 4 litres

Vin de Debreyne :

Squames de scille. . . . } āā 8 gr.
 Jalap concassé
 Nitrate de potasse 15 —
 Vin blanc 1000 —
 3 à 9 cuillerées par jour.

Vin scillitique laudanisé :

Poudre de scille. 5 gr.
 Vin blanc 500 —
 Laudanum de Sydenham. I gouttes.
 Une à 4 cuillerées par jour (emphy-
 sème, bronchite avec anasarque).

Potion :

Poudre de feuilles de di-
 gitale. . . . Cinquante centigr.
 Eau tiède 150 gr.
 Faire macérer 12 heures, filtrer et ajouter :
 Oxymel scillitique 25 gr.
 Acétate de potasse 4 —
 par cuillerée à soupe d'heure en heure.

Liniment diurétique :

Teinture de scille. . . . 50 gr.
 — de strophan- } āā 25 —
 tus
 Teinture de digitale. . . }

Un verre à liqueur pour faire des fric-
 tions sur l'abdomen et les cuisses.

Sclérème du nouveau-né. — Le sclérème, état spécial de dureté du tégument voisin de l'œdème des nouveau-nés s'observe dans les mêmes conditions, chez les enfants débiles, les prématurés, vivant dans de mauvaises conditions d'hygiène. On l'observe dans les premières semaines de la vie. Le traitement est celui de la *débilité congénitale* : réchauffement par le séjour dans la *couveuse de Tarnier* (à 28°, 30°, 35°) et, à son défaut, par les *boules d'eau chaude*, les *bains chauds* (37°-38°), les *frictions* avec une flanelle chaude; *gavage au lait d'ânesse*, quand l'allaitement naturel est impossible; *inhalations d'oxygène*; *traitement spécifique* en cas d'*hérido-syphilis*.

Sclérodactylie. — Voir SCLÉRODERMIE.

Sclérodermie. — I. *Morphée.* — La sclérodermie en plaques ou en bandes (*Morphée*) a une tendance à la guérison spontanée. Outre l'*hydrothérapie* et les *pointes de feu* sur le rachis (à hauteur des racines des nerfs de la région atteinte), on lui oppose : les onctions à la *pommade salicylée*, les applications d'*emplâtre de Vigo* (Hardy) et, surtout, le *massage* et l'*électrolyse bipolaire*. Celle-ci se pratique de la manière suivante : l'*aiguille positive* est fixée au centre de la lésion; l'*aiguille négative* est enfoncée obliquement dans la peau (sans la traverser) dans divers points périphériques et laissée sur chaque 20 à 30 secondes, en ayant soin d'interrompre le courant (de 8 à 15 milliampères) pour la retirer et la piquer ailleurs. Les séances sont répétées une ou 2 fois la semaine; dans l'intervalle, la plaque est recouverte d'*emplâtre de Vigo*, ou d'un *cataplasme de fécule froide*, si elle est enflammée. La *haute fréquence* a donné aussi quelques succès. La *radiothérapie* (rayons n° 5,5 à 8 H.) a fourni à M. Belot des résultats très encourageants. La *radiumthérapie*, les injections de *thiosinamine* (v. c. m.) méritent également d'être essayées.

II. *Sclérodermie généralisée.* — On lui a opposé, sans succès le plus souvent, bien des moyens : *douches* en jet brisé sur la colonne vertébrale, *massage* quotidien avec une *pommade iodurée*, *enve-*

loppements caoutchoutés, *bains de vapeur*, *courants continus* (pôle positif sur le rachis, pôle négatif sur une plaque scléreuse); à l'intérieur : médication tonique (*huile de foie de morue*, *arsenic*, *quinquina*) ou hypotensive (*iodure de potassium* ou de *sodium*). Plus récemment Ménétrier et Bloch ont dû un beau succès à la *médication thyroïdienne* (50 centigr., 1 gr., puis 2 gr. de *corps thyroïde cru de mouton* haché dans du bouillon tiède; une semaine sur deux); en 4 mois se manifesta une amélioration surprenante, et, 4 mois plus tard, la guérison était complète.

III. *Sclérodactylie.* — Les moyens précédents sont également à essayer dans la sclérodactylie, surtout si elle participe à une sclérodermie généralisée. Est-elle isolée, on tentera contre elle : les *bains prolongés*, le *massage*, la *médication iodurée*, la *radiothérapie* et la *galvanisation rachidienne*.

Sclérose en plaques. — Le traitement de la sclérose en plaques est purement palliatif. Certains cas guérissent spontanément ou présentent de *longues rémissions*; ailleurs, la maladie est simulée fidèlement par l'*hystérie*, ce qui rend plus difficile l'appréciation exacte des effets de telle ou telle thérapeutique. La maladie dérivant fréquemment d'une infection grave : *fièvre typhoïde*, *variolo*, *rougeole*, *pneumonie*, *choléra*, *diphthérie*, *paludisme*, on fait, à son égard, œuvre prophylactique en luttant méthodiquement contre ces divers processus.

I. **Traitement général.** — Charcot donnait le *nitrate d'argent* (contre-indiqué en cas de *contracture* ou d'*épilepsie spinale*). M. Raymond lui préfère l'*iodure de potassium*, à petites doses progressivement croissantes (d'abord 50 centigr. par jour), utile pour prévenir les *attaques apoplectiformes*. On a également préconisé : le *chlorure d'or* (5 centigr. 3 fois par jour) associé à la *teinture de jusquiame fraîche* (1 à 2 gr. en 3 fois aux repas. Hammond); l'*arsenic* en injections hypodermiques (Erb).

II. **Traitement symptomatique.** — Il peut atténuer sensiblement l'impotence fonctionnelle. Le *tremblement* est modéré

par les préparations de *strychnine* (*teinture de noix vomique*, de *Baumé*, granules de *sulfate de strychnine*), par la *solanine* (10 centigr. par jour en 2 fois. Grasset, Desnos; ou même 25-30 centigr. Sarda) dont l'effet est fugace mais réel. La *rééducation motrice* apaise souvent mieux le tremblement intentionnel que les médicaments. Le malade est entraîné à répéter lentement et avec précision les principaux gestes de la vie courante; des exercices fréquents de conversation l'habituent à mieux parler. Les *troubles de la marche* sont également corrigibles; le sujet apprend à contrôler ses mouvements, à poser le pied bien à plat, à prendre confiance en lui-même, à surmonter ses sensations vertigineuses (en montant seul sur un marche-pied, pour en descendre également seul). Les *troubles urinaires* réclament le même traitement que ceux de l'ataxie (Voir TABES). Les *troubles de la déglutition* peuvent nécessiter le *gavage à la sonde*. Le *bain tiède prolongé* soulage, dans une certaine mesure, les *contractures*. La *galvanisation de la moelle* avec des courants très faibles est aussi à essayer, mais avec prudence. Il est, en outre, essentiel de soutenir l'état général et l'équilibre mental par une *bonne hygiène physique et morale*. Toute contrariété sera évitée à ces malades très émotifs et irritables; une vie paisible sans surmenage ni excès d'aucun genre leur sera assurée, ainsi qu'une alimentation réparatrice soutenue par les ressources de la médication tonique.

Sclérose latérale amyotrophique. — La *maladie de Charcot* est une affection à marche lentement progressive, malheureusement rebelle à tous les moyens thérapeutiques. Le *nitrate d'argent*, le *chlorure d'argent*, les *iodures*, les *bromures*, le *phosphore de zinc*, la *révulsion* (*pointes de feu* tous les 10 jours le long du rachis ou *badigeonnages de teinture d'iode*) sont opposés, sans grand succès, à la sclérose médullaire, ainsi que la *galvanisation de la moelle* par des courants moyens.

Les *contractures* sont modérées par les *bromures*, la *belladone*, les *bains tièdes* (32°) prolongés, le *massage léger*

(effleurage); les phénomènes douloureux par l'antipyrine, le pyramidon, la phénacétine, l'acétanilide, l'aspirine ou même la morphine.

Quand se montrent les accidents bulbaires, les troubles de déglutition obligent souvent à recourir, pour alimenter les malades, à la sonde œsophagienne. L'asthénie cardiaque réclame l'intervention de la digitale, de la spartéine, de la caféine et du sulfate de strychnine. Avec ce traitement symptomatique, on obtient à peine un léger soulagement et une prolongation insignifiante de la vie.

Sclérose cérébrale infantile. — Voir HÉMIPLÉGIE INFANTILE, IDIOTIE.

Scopolamine. — Produit encore mal défini, chimiquement et physiologiquement. Existerait dans la jusquiame, les *Duboisia* et, surtout, le *Scopolia atropoides*. Pour certains auteurs, serait isomère de l'hyoscine (v. c. m.). En réalité, les corps livrés par le commerce sous les noms de : duboisine, daturine, hyoscamine, scopolamine ne semblent que des mélanges, peut-être d'atropine et d'un corps inconnu très toxique; leur activité est sujette à de telles variations, suivant leur provenance, qu'il est prudent de renoncer à leur emploi thérapeutique tant que la synthèse n'en aura pas été réalisée. La scopolamine compte déjà, du reste, à son actif plusieurs accidents mortels.

Scorbut. — Le scorbut est une dyscrasie due à la privation d'aliments frais. On ne l'observe plus guère que sur les navires mal équipés, dans les armées mal ravitaillées, les villes assiégées, les établissements pénitentiaires.

I. **Prophylaxie.** — Elle consiste à assurer, dans la ration journalière, une petite part d'aliments frais aux sujets que les circonstances obligent à se nourrir de conserves. A cet égard, les fruits acides : oranges, citrons, groseilles; certains légumes : pommes de terre, choux, radis, cresson, oignons, raifort, tomates; les salades, sont spécialement recommandables; mais, à leur défaut, le lait, les œufs, la viande crue ou peu cuite remplissent fort bien le même but. Les navires exposés aux longues traversées

sans escales devront donc faire provision de certains légumes et fruits transportables (oignons, raiforts, citrons, oranges). Un sirop à base de jus de citron (*lime juice*) est administré quotidiennement (à la dose de 14 gr.) à tout marin anglais en mer depuis plus de 14 jours, à titre d'antiscorbutique. Les soins d'hygiène, la bonne ventilation, la bonne tenue des entreponts, la propreté des passagers ne concourent pas moins à prévenir la maladie.

II. **Traitement curatif.** — L'essentiel est de substituer aux conserves des aliments frais en abondance, appropriés à l'état des gencives et des fonctions digestives du malade. On lui administrera, en outre, 3 à 4 fois par jour, pur ou déguisé, 100 à 150 gr. de jus de fruits crus (citron) ou de jus de cresson.

III. **Traitement symptomatique.** — La stomatite scorbutique sera traitée par les irrigations avec, soit la solution faible de phénosalyl (0,5 p. 100) soit une solution de borate de soude additionnée de 1/3 d'eau oxygénée à 12 vol. Les fongosités, les ulcérations gingivales seront touchées avec un tampon d'ouate imbibée d'eau oxygénée, de glycérine iodée (1/3 de teinture d'iode), de jus de citron ou d'acide chromique au 1/30. Les épanchements sanguins sous-cutanés, intramusculaires, pleuraux, articulaires, exigent, avant tout, le repos absolu au lit. Les hémorragies buccales, nasales, utérines, etc., sont justiciables des agents hémostatiques : ergot, ergotine, chlorure de calcium et, quelquefois, des injections de sérum gélatiné (épistaxis, métrorrhagies), de la compression ou du tamponnement. L'asthénie cardiaque (syncope, collapsus) sera combattue par les moyens habituels : café, caféine, éther, strychnine, camphre. Outre l'usage des diurétiques (lait, scille, théobromine), les œdèmes scorbutiques réclament celui du régime déchloruré. En cas d'hydrothorax ou d'ascite, la ponction aspiratrice ne sera appliquée qu'aux épanchements très abondants; si le liquide est hémorragique, il est prudent de n'en extraire que juste assez pour calmer les troubles fonctionnels.

Pendant la convalescence restent à traiter l'anémie, les ulcères scorbutiques et les rétractions musculaires. L'anémie sera combattue par la médication ferrugineuse, les cures d'air, les injections de cacodylate de soude, de glycéro-phosphate, les inhalations d'oxygène. Soumis à des lotions chaudes (40°-45°) quotidiennes, les ulcères seront pansés à l'emplâtre rouge de Vidal ou à l'eau oxygénée. Les raideurs, les rétractions musculaires pourront être atténuées par la mobilisation méthodique, le massage, l'électrisation, l'ionisation; mais il faut être, chez ces malades, très sobre d'interventions chirurgicales, car ils tolèrent aussi mal les anesthésiques que les antiseptiques forts (s'abstenir surtout de sublimé).

Scrofule. — Voir LYMPHATISME.

Sédillot (Pilules de). — Voir MERCURE.

Sedlitz. — Village de la Bohême, à 30 km de Teplitz-Schoenau et à 6 km de la ville de Brux, d'où l'on exporte la célèbre eau froide sulfatée-magnésienne (32 gr. SO⁴Mg p. 1000), de couleur légèrement jaunâtre, de saveur amère et nauséuse et de conservation difficile. Dose : 1 à 3 verres. Avantagementement remplacée, en raison de sa facile altérabilité, par une solution aqueuse de sulfate de magnésium, sursaturée ou non de gaz carbonique.

Sedlitz (Eau artificielle de). — Voir MAGNÉSIE (SULFATE DE).

Seigle ergoté. — Voir ERGOT.

Seignette (Sel de). — Voir TARTRATE DE POTASSE ET DE SOUDE.

Sel de Berthollet. — Voir CHLORATE DE POTASSE.

Sel de Glauber. — Voir SULFATE DE SOUDE.

Sel d'Epsom. — Voir MAGNÉSIE (SULFATE DE).

Sel marin. — Voir SODIUM (CHLORURE DE).

Seltz ou Selters. — La petite ville de Nieder-Selters, empire d'Allemagne, province de Nassau, exporte une eau froide, faiblement chlorurée et bicarbonatée-sodique, très fortement carbonique, utilisée comme eau de table, et à laquelle

on ne peut comparer l'eau de Seltz artificielle qui est une simple solution, sursaturée et sous pression, de gaz carbonique. L'eau minérale de Nieder-Selters possède, en raison de sa minéralisation (2 gr. 25 p. 1000 pour NaCl seulement), des propriétés digestives, toniques et reconstituantes que l'eau de Seltz artificielle ne présente à aucun degré.

Semen-contra. — Capitules peu développés (et non semences) de plusieurs variétés de l'*Artemisia maritima* (Composées). Le *semen-contra d'Alep* ou *d'Alexandrie*, le plus estimé, se présente sous forme de capitules fermés, ovoïdes, longs de 2 à 3 mm, larges de 1, de couleur verdâtre s'ils sont frais, rouges s'ils sont anciens, d'odeur forte et agréable, de saveur amère, aromatique. Il renferme : 1° de la *santonine* (v. c. m.); 2° une *huile essentielle (oleum cinæ)* mélange de *cinène*, terpène liquide, et de *cinéol*, camphène liquide.

Effets physiol. et tox. — Ceux de la *santonine* (v. c. m.). Expérimentalement, l'huile essentielle détermine, après une excitation passagère, l'abolition de la réflectivité et la narcose. Quand le *semen-contra* est ingéré en nature, la toxicité de la *santonine* est négligeable par ce qu'elle ne se diffuse pas, d'abord à cause de sa combinaison avec le tannin, ensuite grâce à la présence de l'huile essentielle qui en inhibe momentanément l'absorption; aussi est-ce toujours sous cette forme et jamais sous celle de *santonine* que ce médicament doit être employé.

Prop. therap., indicat. — Action anthelminthique très efficace due, non seulement à la *santonine*, mais encore à l'huile essentielle; la combinaison des deux principes dans le produit naturel réalise le maximum d'effet utile. Indiqué surtout contre les ascarides lombricoïdes, quelquefois contre les oxyures vermiculaires.

Formes pharmac., doses. — 50 centigr. à 10 ou 12 gr. selon l'âge; 2 à 6 gr. en moyenne, soit en cachets, dragées (*anis de Verdun*), soit dans du miel, des confitures ou du sirop, par petites doses

quotidiennes successives, accompagnées de boissons acidulées (la santonine est plus absorbable en milieu alcalin). Peut également s'administrer en lavement, sous forme d'infusion. Dans tous les cas, prescrire le calomel, à la suite du vermifuge.

Sirop :

Poudre de semen-contr. 5 gr.
Sirop ou miel 50 —
Cuillerée à café matin et soir.

Poudre vermifuge composée :

Semen-contr. pulv.
Mousse de Corse pulv.
Sommités d'absinthe } āā Q. V.
— de tanaïs.
Feuilles de séné
Poudre de rhubarbe

Faire une poudre fine dont on administre de 50 centigr. (aux enfants) à 5 gr. (aux adultes) dans du miel ou de la confiture.

Bols vermifuges :

Poudre de semen-contr. } āā 1 gr. 50
— de mousse de Corse }
Extrait de valériane. }
Diviser en 6 bols; 1 toutes les 2 heures.

Lavement :

Semen-contr. 10 gr.
Eau bouillante 120 —
Laisser infuser 10 minutes, passer et administrer tiède au moment du coucher, plusieurs jours de suite (enfants).

Lavement vermifuge composé :

Capitules de semen-contr. } āā 2 gr. 50
Capitules de camomille
Sommités d'absinthe
— de tanaïs. }
Eau bouillante 120 —

A administrer comme le précédent.

Séné. — Nom donné aux folioles et aux fruits (improprement appelés follicules) de 3 espèces de *Cassia* (Légumineuses-Cæsalpiniées) de la section *Senna*, les *Senna* : *acutifolia*, *angustifolia* et *obo-*

vata. Plus actives que les follicules, les feuilles peuvent être mélangées : 1° à celles du *Cynanchum Argel* inoffensives et également purgatives; 2° à celles du Redoul, ou *Coriaria myrtifolia* (Rutacées), contenant un glucoside (*coriamyrtine*) très toxique, convulsivant à la façon de la strychnine. On conçoit les dangers auxquels expose ce dernier mélange. Le séné contient : une matière colorante jaune; de très petites quantités de *chrysophanol*, dérivé de la dioxyméthylanthraquinone; une substance résinoïde irritante; de la *cathartomannite*, principe sucré; un glucoside amorphe, purgatif (poudre brun-verdâtre, inodore, de goût acidulé, soluble dans l'eau), donnant, parmi ses produits de dédoublement, de l'*émidine*, dérivé de la trioxyméthylanthraquinone.

Effets physiol. et tox. — 3 à 5 gr. de feuilles déterminent, au bout de 4 à 5 heures, des selles molles puis diarrhéiques mais non bilieuses, précédées de coliques. Aux doses de 10 à 15 gr. les coliques, plus vives, s'accompagnent de nausées et de vomissements. Liées à l'exaltation du péristaltisme, le séné ne possédant pas d'action phlegmasique sur la muqueuse, les coliques semblent dues à la substance résinoïde, éliminable par macération préalable des feuilles dans l'alcool. A hautes doses, l'excitation des fibres lisses peut s'étendre à la vessie, à l'utérus et à l'ampoule rectale (production d'hémorroïdes). L'effet purgatif peut encore persister le lendemain; il n'y a pas de constipation consécutive. Les principes actifs s'éliminent par l'urine et, chez les nourrices, par le lait qui devient purgatif.

Prop. therap., indicat. — Purgatif musculaire et laxatif, formant la base de la plupart des tisanes purgatives (*tisane de l'hôpital Saint-Louis* de Hardy), des thés purgatifs (*thé Chambard*, *thé Saint-Germain*, etc.). Existe dans la *médecine noire*, le *Tamar Indien* de Grillon, le *sirop de Desessartz*, etc. Contre-indiqué en cas de grossesse, d'entérite, d'hémorroïdes; chez les femmes sujettes aux métrorrhagies. (Le séné passe pour emménagogue).

Formes pharmac., doses. — Infusion 10 à 30 p. 1000 (*enfants* 1 à 2 gr. par année). Poudre 4 à 10 gr. en cachets ou pilules. Extrait alcoolique 1 à 4 gr. Teinture 15 à 30 gr. Sirop 15 à 30 gr. Infusion, en lavement, 10 à 15 gr. p. 500 (*enfants* 1 gr. par année). Toujours spécifier *folioles de séné lavées à l'alcool*.

Infusion aromatisée :

Folioles de séné lavées à l'alcool 10 gr.
Poudre de fenouil } āā 5 —
Zeste frais de citron
Eau bouillante 500 —

Par verres à bordeaux, en édulcorant avec du miel ou de la manne (*enfants*).

Électuaire :

Feuilles de séné pulv. 10 gr.
Fruits de coriandre pulv. 5 —
Sucre pulvérisé 90 —
Pulpe de tamarin 60 —

Cuillerée à café, à dessert ou à soupe, suivant l'âge.

Cachets laxatifs :

Poudre de feuilles de séné lavées à l'alcool 60 centigr.
Poudre de cascara 25 —

Pour un cachet; 1 à 3 le soir au coucher.

Poudre laxative :

Poudre de feuilles de séné lavées à l'alcool 10 gr.
Poudre de fenouil } āā 5 —
— de badiane
— de réglisse 15 —
— de sucre 20 —
Crème de tartre } āā 6 —
Soufre sublimé et lavé. }

Cuillerée à café, à dessert ou à soupe, le soir au coucher.

Thé de Saint-Germain :

Feuilles de séné 2 gr.
Fleurs de sureau 4 —
Fruits d'anis 4 —
— de fenouil 50 centigr.
Bitartrate de potasse 50 —

Pour une tasse d'eau bouillante (Codex).

Lavement purgatif :

Feuilles de séné } āā 15 gr.
Sulfate de soude }
Eau bouillante 500 —

F. S. A. (Codex).

Sèneçon. *Senecio vulgaris* (Composées). — La plante contient deux alcaloïdes la *sénécionine* et la *sénécine*. On utilise aussi *Senecio Jacobæa*.

Prop. therap., indicat. — Pour Dalché et Heim, calmerait les douleurs menstruelles nerveuses. Déterminerait seulement le flux menstruel (sans l'exagérer), selon Bardet et Bolognesi. Les hautes doses congestionnent l'utérus et les annexes et pourraient même provoquer l'avortement.

Formes pharmac., doses. — Extrait aqueux 25 centigr. à 4 gr. (commencer par 25 centigr. puis augmenter chaque jour de 25 centigr.). Extrait fluide XXX à LXX gouttes.

Sénile (Tremblement). — Voir TREMBLEMENT.

Sermaize. — Bourg de la Marne, sur la ligne de Paris à Avricourt, à 26 km de Vitry-le-François, sur les bords d'un petit ruisseau affluent de la Saulx. Altitude 120 m. Eau froide, oligométallique, sulfatée-magnésienne-calcique, faiblement bicarbonatée-calcique et ferrugineuse, présentant une certaine analogie avec les eaux de Contrexéville et de Vittel. Utilisée surtout sous forme de boisson, mais aussi sous forme de bains et de douches. Paraît agir surtout comme les eaux ferrugineuses, tout en étant un peu plus laxative.

Principales indications. — Affections de l'appareil digestif et de ses annexes, gravelles hépatique et rénale, engorgements viscéraux.

Sérothérapie. — Voir DIPHTHÉRIE, TÉTANOS, etc.

Sérothérapie. — La sérothérapie désigne le traitement des infections par le sérum d'animaux immunisés ou vaccinés contre elles. Issue des méthodes bactériologiques, cette thérapeutique n'est entrée dans la voie des applications pratiques qu'avec les recherches de Behring et de Roux sur la diphtérie,

de Kitasato sur le tétanos. Depuis, de nombreux travaux ont tendu, avec des succès et des échecs divers, à édifier, pour chaque infection cataloguée, une sérothérapie spécifique. On verra, à propos du traitement de chaque maladie microbienne, celles de ces tentatives qui ont abouti à un résultat utile.

Le terme sérothérapie s'applique encore à l'usage thérapeutique des sérums sanguins, naturels et artificiels, ainsi que des diverses solutions salines plus ou moins complexes connues sous le nom de sérums (voir INJECTIONS HYPODERMIQUES, INTRA-VEINEUSES), opposées à un certain nombre d'états pathologiques différents que nous ne saurions énumérer ici. On trouvera, plus loin, les formules et les indications des principaux sérums médicamenteux usités.

Sérothérapie antidiphthérique. — Voir DIPHTHÉRIE.

Sérothérapie antidysentérique. — Voir DYSENTÉRIE.

Sérothérapie antipesteuse. — Voir PESTE.

Sérothérapie antipneumococcique. — On a essayé, à plusieurs reprises, mais sans succès positifs, de soumettre les pneumoniques à l'inoculation de sérums tirés soit de lapins immunisés (Netter, Griffon, Mosny), soit d'autres pneumoniques (Klemperer).

Sérothérapie antistreptococcique. — Le *sérum de Marmorek*, opposé successivement à l'érysipèle, à la septicémie puerpérale, aux angines à streptocoques, est actuellement presque complètement délaissé.

Sérothérapie antitétanique. — Voir TÉTANOS.

Sérothérapie antithyroïdienne. — Voir GOÏTRE EXOPHTHALMIQUE.

Sérothérapie antituberculeuse. — Voir PHTHISIE PULMONAIRE, TUBERCULINES.

Sérothérapie antityphique. — Voir FIÈVRE TYPHOÏDE.

Sérothérapie antivenimeuse. — Voir ENVENIMATION.

Serpents (Morsure de). — Voir ENVENIMATION.

Sérum de G. Ballet. — Il est ainsi formulé :

Phosphate de soude	2 gr.
Sulfate de soude	3 —
Chlorure de sodium	4 —
Phénol neige	50 centigr.
Eau distillée stérilisée	100 c. c.

Action tonique, névrossthénique. Dose 1 à 4 c. c.

Sérums de Chéron. — Le premier est employé comme tonique nerveux, chez l'adulte neurasthénique ou déprimé. Le second, chez les nourrissons athrepsiques.

a) Phénol neige	4 gr.
Chlorure de sodium	2 —
Phosphate de soude	4 —
Sulfate de soude	8 —
Eau distillée stérilisée	100 —

1 à 10 c. c. (La présence du phénol doit rendre très réservé dans l'usage de ce sérum).

b) Chlorure de sodium	} aa 4 gr.
Phosphate de soude	
Sulfate de soude	
Eau distillée stérilisée	100 —

Sérum de Crocq. — Mêmes usages que les précédents (tonique nerveux).

Phosphate de soude	2 gr.
Eau distillée stérilisée	100 —

Sérum de Hayem. — Le sérum de Hayem a été longtemps utilisé en injections intra-veineuses, chez les cholériques. Il est actuellement délaissé pour le sérum physiologique. Voici sa formule :

Chlorure de sodium pur	5 gr.
Sulfate de soude cristallisé pur	10 —
Eau distillée stérilisée	1000 —

Injecter de 100 à 1500 gr.

Sérum de Huchard. — Voir HUCHARD.

Sérum de Luton. — Voir LUTON.

Sérum de Quinton. — Ce sérum, appelé aussi *Plasma de Quinton, sérum marin*, est constitué par de l'eau de mer (puisée au large, à 10 m. de profondeur) stérilisée à froid et ramenée au titre isotonique par addition d'eau de source. Il agit comme un tonique névrossthénique

très énergique. On l'utilise dans tous les états de dépression nerveuse et de misère physiologique; particulièrement dans la tuberculose, la scrofule, l'athrepsie, la gastro-entérite des nourrissons, la neurasthénie et les psychoses.

Sérum de Renzi. — Ce sérum est une solution iodo-iodurée très étendue qui trouve son emploi dans tous les cas où la médication iodée est indiquée. Voici sa formule :

Iode pur	1 gr.
Iodure de sodium	3 —
Chlorure de sodium	6 —
Eau distillée stérilisée	1000 —

Injecter de 200 à 300 c. c.

Sérum de Stadelmann. — Sérum alcalin, particulièrement indiqué dans les cas de coma diabétique, et ainsi formulé :

Chlorure de sodium	6 gr.
Bicarbonate de soude	4 —
Eau distillée stérilisée	1000 —

Sérum de Trunecek. — Cette solution contiendrait, à l'état concentré, et avec leurs proportions respectives, un mélange de tous les sels alcalins du sérum sanguin. Préconisé par Trunecek dans le traitement de l'artériosclérose (v. c. m.), le sérum qui porte son nom a été expérimenté en France par L. Lévy, P. Merklen, H. Vaquez, Gouget. On l'a opposé surtout : à l'hypertension artérielle, à la céphalée, aux vertiges, aux bourdonnements d'oreilles, à l'angine de poitrine, aux palpitations douloureuses, aux paresthésies, à la dyspnée (nocturne ou d'effort) des artérioscléreux. Son action est très inconstante; déclarée nulle par Huchard, Vaquez, etc., elle paraît être surtout, pour Gouget, tonique et stimulante, comparable à celles de l'acide phosphorique ou du liquide de Brown-Séquard. Sa formule est la suivante :

Chlorure de sodium	4 gr. 92
Sulfate de soude	44 centigr.
Sulfate de potasse	40 —
Carbonate de soude	21 —
Phosphate de soude	15 —
Eau distillée	Q. S. pour 200 c. c.

Stériliser. Doses quotidiennes progressives de 2, 5, 10 c. c. par séries de 20 à 30 injections.

Sérum gélatiné. — Voir GÉLATINE.

Sérum physiologique. — Voir SODIUM (CHLORURE DE).

Sérum (Injections de). — Voir INJECTIONS HYPODERMIQUES, INTRA-VEINEUSES.

Sevrage. — Voir RACHITISME.

Siderosis. — Voir PNEUMOKONIOSES.

Sidonal. (*Quinate de Pipérazine*). —

Caract. phys. et chim. — Sel blanc, de saveur acidule agréable, soluble dans l'eau.

Prop. therap., indicat. — Dissout l'acide urique grâce à la pipérazine, et empêche sa formation grâce à l'acide quinique. Antigoutteux, antigraveleux.

Formes pharmac., doses. — 3 à 8 gr. en solution, cachets ou pilules.

Solution :

Sidonal	10 gr.
Sirop de cannelle	80 —
Eau distillée	225 —

Cuillerée à soupe à la fin des repas.

Cachets :

Sidonal	} aa 25 centigr.
Benzoate de soude	

Pour 1 cachet; 4 à 10 par jour.

Sierck. — Petite ville d'Alsace-Lorraine, à 20 km de Thionville, non loin de la station luxembourgeoise de Mondorf. Altitude 150 m. Eaux froides, chlorurées-sodiques-calciques, faiblement sulfatées-calciques, légèrement ferrugineuses et bromo-iodurées. Utilisées sous forme de boisson et exportées.

Silicate de magnésie. — Voir TALC.

Silicate de potasse. — Voir POTASSE.

Simarouba amara. (Rutacées). — Arbre de Cayenne, des Antilles et de la Louisiane. L'écorce de la racine, de saveur amère et aromatique, renferme : de la *quassine*, de la *simaroubine*, corps analogue à l'aspidospermine, et une *résine* extrêmement irritante.

Effets physiol. et tox. — Agit comme

amer pur, à faibles doses. A hautes doses, action purgative, vomitive, diaphorétique et diurétique.

Prop. thérap., indicat. — Apéritif indiqué contre l'anorexie et l'atonie gastrique. Préconisé encore contre le paludisme et la dysentérie.

Formes pharm., doses. — Infusion ou macération (15 p. 1000). Poudre 1 à 4 gr. en cachets. Teinture 1 à 6 gr. Vin 50 à 100 gr.

Mixture apéritive :

Teinture de simarouba . . .	40 gr.
— de gentiane . . .	} aa 10 —
— de colombo . . .	
— de quinquina . . .	

L à C gouttes dans 1/2 verre d'infusion édulcorée de badiane, demi-heure avant les repas.

Sinapisés (Bains). — Voir MOUTARDE.

Sinapismes. — Voir MOUTARDE.

Sinusoidaux (Courants). — Voir HAUTE FRÉQUENCE.

Sirops. — Liquides médicamenteux saturés de sucre, soit à chaud, soit à froid, contenant une (*sirops simples*) ou plusieurs (*sirops composés*) substances actives. Ils doivent marquer normalement 1,26 (31° Baumé) au densimètre, quand ils sont bouillants, et 1,32 (35° Baumé) une fois refroidis. Pratiquement, la cuillerée à soupe de sirop pèse de 20 à 24 gr., la cuillerée à dessert 15 à 16 gr., la cuillerée à café 5 à 6 gr.

Il existe un assez grand nombre de sirops officinaux. Les sirops magistraux peuvent s'obtenir : soit en mélangeant plusieurs sirops du Codex; soit en additionnant l'un d'eux, ou du sirop simple, de sels, d'extraits médicamenteux ou de poudres restant en suspension. Les sirops entrent souvent dans la composition des potions aqueuses ou alcooliques et des vins médicamenteux. Pour assurer, dans ces diverses formules, les dosages du ou des principes actifs, il est, en général, plus simple d'indiquer la quantité de sirop en volume qu'en poids (Voir ART DE FORMULER).

Les principaux avantages des sirops

ont : leur goût sucré qui dissimule plus ou moins bien celui du médicament et en permet l'administration plus aisée aux enfants; leur mélange facile aux solutions, aux vins, etc., sans risque d'incompatibilité; leur conservation parfois assez longue sans altération. L'emploi en est naturellement contre-indiqué chez les diabétiques. En revanche, ils subissent, assez facilement, des fermentations qui modifient leur composition, surtout quand il s'agit de sirops préparés avec des extraits ou des plantes.

Sirop antiscorbutique. — Voir RAIFORT.

Sirop antiscorbutique iodé. — Voir IODE.

Sirop de chicorée composé. — Ou *sirop de rhubarbe composé*. Sa formule est la suivante :

Rhubarbe de Chine . . .	200 gr.
Racines sèches de chicorée . . .	200 —
Feuilles sèches de chicorée . . .	300 —
— — de fumeterre . . .	100 —
— — de scolopendre	100 —
Baies d'Alkékenge . . .	50 —
Cannelle de Ceylan . . .	20 —
Santal citrin	20 —
Sucre blanc	3000 —
Eau distillée	Q. S.

Doses : 10 à 50 gr. *Enfants*, 5 à 25 gr. par jour.

Sirop de Cuisinier. (*Sirop de salsepareille composé*). — Sirop composé préconisé jadis comme dépuratif. Il est ainsi formulé :

Salsepareille	1000 gr.
Fleurs sèches de bourrache	60 —
Fleurs sèches de roses pâles	60 —
Feuilles de séné	60 —
Fruits d'anis vert	60 —
Sucre blanc	1000 —
Miel blanc	1000 —
Eau distillée	Q. S.

Doses : 50 à 120 gr. par jour.

Sirop diacode. — Voir OPIUM.

Sirop de Desessartz. — Voir DESESSARTZ.

Sirop de Gibert. — Voir MERCURE (IODURE DE).

Sirop de raifort composé. — Voir RAIFORT.

Sirop de rhubarbe composé. — Voir SIROP DE CHICORÉE COMPOSÉ.

Sirop des cinq racines. — Sirop composé des cinq racines dites apéritives : ache, asperge, fenouil, petit houx et persil. Se prescrit à la dose de 30 à 60 gr.

Sirop d'iodure de fer. — Voir FER (IODURE DE).

Sirop d'orgeat. — Voir AMANDES.

Sirop iodotannique. — Voir IODE.

Sitiergie ou Sitiophobie. — Ces deux termes désignent le *refus d'aliments*; ce trouble s'observe soit dans l'hystérie (Voir ANOREXIE), soit, isolément, dans l'anorexie mentale de Sollier, soit, à titre secondaire, chez les mélancoliques et les persécutés. Les anorexies hystérique et mentale, la seconde bien plus grave que la première, sont justiciables de l'isolement et du traitement moral associés à l'hydrothérapie. Isolée et constamment surveillée par une garde expérimentée, la malade doit d'abord garder le lit. Le médecin doit lui-même la faire manger, l'obligeant, avec autorité, à mastiquer et à déglutir, la menaçant, au besoin, de la sonde, lui imposant un nouveau repas si elle a vomi le premier. Peu à peu, elle consent à manger de bonne volonté, et, quand elle a repris un peu de poids, on la laisse se lever. L'estomac étant sain, un régime est inutile, et, dès le premier jour, on peut imposer l'ingestion d'un repas normal (Sollier).

Chez les mélancoliques, souvent, le refus d'aliments cède à la patience et on parvient à le vaincre en faisant manger les malades comme des enfants. Chez les persécutés, on doit, en général, recourir à l'alimentation forcée par la sonde (Voir GAVAGE). Par l'une des narines est introduite (le malade ayant les yeux bandés) une longue sonde en caoutchouc de 20 à 24 millim. de diamètre; si le sujet applique la base de la langue à la paroi postérieure du pharynx, pour s'opposer à son passage, on l'oblige à

exécuter un mouvement de déglutition, en injectant un peu d'eau dans l'autre narine, ce qui lève l'obstacle. Chez les aliénés-sitiophobes, les troubles dyspeptiques sont presque constants; aussi sont-ils presque toujours améliorés par le lavage de l'estomac (Régis).

Sodium (Bromure de). — Voir BROMURE.

Sodium (Chlorure de). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux cubiques, solubles dans 3 p. d'eau, 5 p. de glycérine, très peu dans l'alcool. Très répandu dans la nature : à l'état de sel gemme, en dissolution dans l'eau de mer (25 à 30 p. 1000), et dans certaines eaux minérales en contenant jusqu'à 25 p. 100, dans tous les végétaux et chez tous les animaux.

Effets physiol. et tox. — Le chlorure de sodium joue, dans l'économie, un rôle capital pour le maintien de l'équilibre osmotique des liquides organiques. Le sérum normal en contient 0,73 p. 100; si cette concentration augmente, il attire dans les vaisseaux les liquides des espaces lymphatiques voisins qui sont ensuite rapidement éliminés par les émonctoires, surtout par le rein. Si, au contraire, le sel marin est retenu en certaines régions du corps, la sérosité s'y accumule sous forme d'œdème, le courant osmotique s'établissant toujours vers la solution la plus concentrée. Les œdèmes apparaissent, habituellement, quand une lésion de l'épithélium rénal détermine la rétention du sel dans le sang. Inversement, l'excès de chlorure dans les tissus compromet la perméabilité des reins, mais seulement si ces derniers sont déjà altérés. On peut, du reste, à volonté, hydrater et déshydrater les tissus en chlorurant ou déchlorurant l'organisme (Voir DÉCHLORURATION). Le régime végétarien, riche en sels de potasse, soustrait (par double décomposition) une notable quantité de chlore à l'économie; inversement, un régime hyperchloruré accroît l'élimination des sels de potassium. Le taux du chlorure de sodium dans le sang est remarquablement fixe, au point que, si la déchloruration est poussée à l'extrême, le sang

fini par s'emparer du sel fondamental des éléments cellulaires, d'où apparition de lésions rénales, d'albuminurie et d'hématurie.

Le chlorure de sodium est *absorbé* en quelques minutes par la muqueuse digestive et, encore plus vite, par la muqueuse respiratoire. Son *élimination*, équivalant seulement à la somme de sel inutile à la vie organique, s'opère par toutes les sécrétions et excrétions : urines (surtout), sueurs, larmes, lait, fèces. Elle devient très faible au cours des pyrexies qui entraînent la fixation du sel sur les exsudats inflammatoires; celui-ci s'élimine du reste, en masse, lors de la convalescence.

Ingré en solution étendue (15 p. 1000), le sel provoque d'abord la salivation puis la soif, excite l'appétit et favorise la peptonisation, en faisant sécréter en abondance un suc gastrique acide et en stimulant l'activité de toutes les diastases digestives; cet effet utile, succédant même à l'introduction par voie rectale ou veineuse, tend à s'épuiser à la longue. L'ingestion de solutions concentrées irrite, au contraire, l'estomac (vomissements), y déterminant la sécrétion d'un suc gastrique albumineux, neutre ou même alcalin. *Sur l'intestin*, les petites doses provoquent la constipation, les hautes doses (30 à 40 gr.) des coliques et la diarrhée (même par voie rectale), imputable à l'action à la fois cathartogène, exosmotique et péristaltique du sel.

Le sel marin accélère la désassimilation et exagère la combustion des albuminoïdes, comme en témoigne l'augmentation de l'urée dans les urines. La *toxicité* du chlorure de sodium est encore mal connue, et la plupart des accidents imputables à la *chlorurémie* (v. c. m.) semblent être d'origine mécanique (œdèmes).

Prop. thérap., indicat. — Stimulant de la nutrition, très efficace dans le traitement de la scrofulo-tuberculose, mais habituellement utilisé sous forme de cure marine ou hydrominérale, dont l'action tient à l'intervention de beaucoup d'autres éléments (Voir BAINS DE MER).

Excitant de la sécrétion gastrique, utile chez les hypopeptiques, mais contre-indiqué chez les hyperchlorhydriques. Plus rarement employé comme purgatif (par voie buccale ou rectale), ou vermifuge (en lavement contre les oxyures vermiculaires).

Le chlorure de sodium est, surtout, administré sous forme d'*injections de sérum physiologique* (Voir pour la technique : INJECTIONS HYPODERMIQUES, INTRA-VEINEUSES), répondant à des indications nombreuses : collapsus et algidité des cholériques, hémorrhagies profuses (comme succédané de la transfusion), shock opératoire ou traumatique, choléra infantile, appendicite et infections péritonéales imposant une diète sévère (pour suppléer à l'absence de boisson et maintenir la tension sanguine), états neurasthéniques (à titre tonique et suggestif). L'usage de la transfusion séreuse, dans le but antitoxique de réaliser une sorte de lavage du sang dans les grandes infections et auto-intoxications (urémie, coma diabétique, pneumonie, fièvre typhoïde), est actuellement reconnu comme inefficace et, souvent, dangereux (en cas de néphrite), à moins d'hypotension artérielle et de collapsus cardiaque. Contre-indiquent absolument la sérothérapie : la dilatation cardiaque, les œdèmes et l'hypertension artérielle.

Comme topiques, les solutions chlorurées isotoniques sont utilisées : en chirurgie, pour le lavage des plaies et des séreuses; en rhinologie, pour le lavage des fosses nasales. Les solutions salées (à 10 p. 100) servent aussi à limiter l'effet du *nitrate d'argent* après les cautérisations de la conjonctive.

Formes pharmac., doses. — Excitant gastrique et tonique 25 centigr. à 1 gr. Purgatif 20 à 60 gr. dans une eau alcaline gazeuse. Anthelminthique 20 à 30 gr. en lavements. Vomitif 8 à 45 gr. dans 200 gr. d'eau tiède. Bain 1 à 8 kg. (Voir SALÉS [BAINS]). Pédiluve 125 gr. pour eau Q. S.

Incompatib. — Tous les acides minéraux et nombre d'acides organiques, surtout en présence des corps oxydants : acétates de plomb, azotate d'argent,

sels mercurieux (sauf le calomel).

Sérum artificiel :

Chlorure de sodium. 7 gr. 50
Eau bouillie 1000 gr.
Nourrissons 20 à 60 c. c. en 2 ou 3 fois.
Adultes 50 à 1000 c. c. (Pour les autres sérums (v. c. m.).

Sel ioduré de Trousseau :

Chlorure de sodium. 99 gr.
Iodure de potassium. 1 —

Solution de Potain :

Chlorure de sodium 10 gr.
Bromure de sodium 5 —
Iodure de sodium 1 gr. 50
Eau distillée. 100 gr.

Cuillerée à café, le matin, dans un verre de lait.

Prises de Schottin (dyspepsie) :

Chlorure de sodium. 6 gr.
Sulfate de quinine 20 centigr.

Pour 10 paquets; un avant chaque repas.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 585.)

Sodium (Fluorure de). — Voir FLUORURE.

Sodium (Iodure de). — Voir IODURE.

Sodium (Nitrite de). — Voir NITRITE.

Sodium (Bioxyde de). — *Caract. phys. et chim.* — Corps blanc, amorphe, très altérable par l'eau.

Prop. et empl. thérap. — Utilisé par Unna dans le traitement de l'acné, sous forme de savon (2 à 20 p. 100).

Sodium (Sulfure de). — Voir SULFURES.

Solanine. — *Caract. phys. et chim.* — Glucoside existant dans toutes les parties des plantes des genres Solanum, Atropa, Hyoscyamus, mais surtout dans les fruits verts des *Solanum : nigrum* (morelle), *dulcamara*, *esculentum*, *edule*, *lycopersicum*, *tuberosum*, et dans les germes de la pomme de terre (sous l'influence de la pullulation du *bacterium solaniferum*) qui peut, à la fin de l'hi-

ver, en contenir de 40 à 50 centigr. par kilogramme. Constituée par des aiguilles prismatiques blanches, soyeuses, de saveur amère, brûlante et âcre, solubles seulement dans 8000 p. d'eau bouillante, 4000 p. d'éther, 500 p. d'alcool froid et 125 p. d'alcool bouillant; formant des sels incristallisables et dissociés par l'eau (sauf le sulfate); non détruite par la cuisson.

Effets physiol. et tox. — Moins toxique pour les animaux à sang froid; tue une grenouille de 30 gr. à la dose de 5 centigr.; un lapin de 1800 gr. à celle de 20 centigr. Anesthésie les extrémités des nerfs sensitifs et parésie les terminaisons des nerfs moteurs; à très hautes doses, exalte le pouvoir excito-moteur de la moelle (convulsions, spasmes tétaniques), et tue par arrêt de la respiration et du cœur. On distingue : 1° une *phase d'apathie* avec torpeur sensitivo-motrice, parfois tremblements, crampes, hypothermie, asthénie cardiaque, respiration accélérée puis ralentie; 2° une *phase convulsive*, caractérisée par des spasmes cloniques et toniques, avec affaiblissement circulatoire et respiratoire entraînant rapidement la mort. Chez l'homme, l'empoisonnement par la solanine (pommes de terre avariées, le plus souvent, ou bien tomates, aubergines insuffisamment mûres) détermine : des vomissements, des coliques très douloureuses, de la diarrhée, des vertiges intenses, une torpeur profonde, de la céphalalgie et de la fièvre avec rougeur de la face et pouls très ralenti; quelquefois des syncopes, des convulsions, de la tachycardie, puis de la bradycardie; d'une façon inconstante, de la mydriase sans doute réflexe (d'origine intestinale). Les accidents durent 2 à 10 jours et sont généralement compliqués par l'intervention de diverses toxines. Les cas d'intoxication sont bien plus fréquents chez les animaux domestiques (bœufs, vaches, chiens, porcs), quelquefois mortels; le lait des vaches atteintes peut devenir toxique.

Prop. thérap., indicat. — Analgésique et sédatif nervein. Préconisée contre : les douleurs fulgurantes du tabes, les né-

vralgies faciale (tic douloureux) et intercostale, la gastralgie, le prurit, le tremblement de la sclérose en plaques, la trépidation épileptoïde. Appartenant au groupe des saponines, la solanine n'est pas inoffensive et l'administration doit en être étroitement surveillée. Du reste, son action est très inconstante.

Formes pharmac., doses. — 5 à 20 centigr. en cachets ou pilules.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 527.)

Soldanelle. — *Convolvulus Soldanella* (Convolvulacées). La racine contient une résine douée de propriétés drastiques comparables à celles du jalap et agissant aussi comme vermifuge.

Formes pharmac., doses. — Résine 75 centigr. à 1 gr. Poudre de racine 2 à 4 gr. en cachets. Teinture au 1/5, 45 à 20 gr. (Voir LISERON).

Soleil (Coup de). — Le coup de soleil est un *érythème de cause externe* déterminé par l'action des rayons chimiques de la lumière solaire. On peut l'éviter en protégeant les parties découvertes, surtout le cou, par un *voile* ou un *couvre-nuque*. L'érythème déclaré guérit par des moyens très simples : pansements avec des compresses imbibées d'eau bouillie ou d'une solution à 0,5 p. 100 de *salicylate de soude* et recouvertes de taffetas chiffon; onctions avec de la *pâte à l'oxyde de zinc*; application de poudres inertes (*talc, oxyde de zinc, bismuth, amidon*).

Solurol. — Voir THYMINIQUE (ACIDE).

Solutol. — Voir CRÉSOL.

Solutions. — Forme pharmaceutique très usitée. Il faut, quand on prescrit une solution, avoir soin qu'elle reste notablement au-dessous du point de saturation pour éviter la précipitation de la substance dissoute par refroidissement ou évaporation. La solubilité de certaines substances, dans l'eau, peut quelquefois être accrue par addition soit d'un autre corps (p. ex. : borax pour l'acide borique, iode pour l'iode, etc.) qui, en réalité, les transforme en des composés voisins d'action analogue, soit de proportions variables d'un second liquide présentant un pouvoir dissolvant

supérieur (p. ex. : alcool pour le menthol, la terpine, etc.; glycérine pour le phénol, la créosote, etc.). Ce dernier artifice revient à remplacer l'eau par un nouveau véhicule (eau alcoolisée ou glycérolisée).

Comme véhicules des solutions, on utilise : l'eau distillée, l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles, etc. Les substances dissoutes sont extrêmement variées, leur solubilité plus grande dans tel ou tel liquide impose, plus ou moins, le choix du véhicule. Suivant l'usage auquel on les destine, les solutions peuvent prendre des noms très divers : potion, gargarisme, collyre, lavement, etc. Comme leur densité varie forcément avec celle de la substance active et du véhicule, ainsi qu'avec le degré de concentration, le mieux est de formuler le liquide non en poids mais en volume, afin d'éviter toute équivoque et d'assurer un dosage plus précis. (Voir ART DE FORMULER.)

Solution de Boudin. — Voir ARSÉNIEUX (ACIDE).

Solution de Lugol. — Voir IODE.

Solvéol. — Voir CRÉSOL.

Somatose. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre grisâtre, inodore, presque insipide, entièrement soluble dans l'eau. Serait un produit intermédiaire entre les albumines et les peptones. Contient (p. 100) 80 d'albumoses, 2 de peptones et 6 de sels (phosphates surtout).

Prop. thérap., indicat. — Aliment azoté, susceptible de suppléer à l'insuffisance de la ration d'albuminoïdes et de maintenir l'équilibre azoté; incapable pourtant de remplacer entièrement la viande, son azote n'étant assimilé qu'à petites doses. Celles-ci sont bien acceptées et, habituellement, bien tolérées par les malades; les fortes doses peuvent provoquer la diarrhée. A été préconisée comme galactogène (pourrait déterminer, chez les nourrices, une glycosurie passagère, Rénon). La somatose est indiquée dans tous les cas où l'alimentation normale est entravée par une anorexie insurmontable : convalescence des pyrexies, tuberculose, cancers, débilité sénile, hypopepsie, chlorose, rachitisme,

dyspepsie des nourrissons. Trouve aussi son emploi quand la sécrétion lactée est insuffisante.

Formes pharmac., doses. — S'absorbe avant les repas (après dissolution dans un peu d'eau), mélangée à du bouillon ou autre potage, à du lait, à du café, à du thé, à du cacao chauds, etc., mais non à du vin (précipitée par le tannin). *Adultes*, 10 à 12 gr.; 20 à 40 gr. au maximum, en 24 heures, par petites fractions. *Enfants*, 3 à 8 gr. par jour.

Somnal (Éthylchloraluréthane). — *Caract. phys. et chim.* — Résulte de la distillation, à basse pression, d'un mélange de chloral, d'uréthane et d'alcool éthylique. Cristaux blancs, déliquescents, un peu amers, solubles dans l'eau et l'alcool. Est vendu en solution alcoolique contenant 3 p. de somnal pour 4 p. d'alcool.

Effets physiol. et tox. — Chez l'homme, une phase d'excitation (imputable à l'alcool) précède le sommeil, souvent agité lui-même, coupé de rêves érotiques et de pollutions (par excitation spinale). Inefficace contre l'insomnie douloureuse, celle de la syphilis, le délire alcoolique; ne fait qu'accroître l'excitation des aliénés agités. Les fortes doses dépriment les centres cardiaque et respiratoire, et abaissent la tension sanguine par action sur les ganglions cardiaques.

Prop. thérap., indicat. — Hypnotique n'offrant nul avantage sur le chloral (du reste le somnal du commerce n'est souvent qu'un mélange de chloral, d'uréthane et d'alcool).

Formes pharmac., doses. — 2 à 5 gr. (au maximum) en potion aromatisée.

Somnambulisme. — Le *somnambulisme spontané* ou *noctambulisme* atteint surtout les *enfants de souche nerveuse*, isolément ou associé à d'autres signes d'*hystérie*. Susceptible de s'évanouir naturellement, à l'âge de l'adolescence ou de faire place aux autres accidents de la névrose, il est justiciable du *traitement général de l'hystérie*, mais comme il paraît souvent imputable à une *auto-intoxication d'origine intestinale ou hépatique* (Régis), il est indiqué de prescrire à ces malades un régime et une médication

appropriés à leurs troubles dyspeptiques. (Pour le *Somnambulisme provoqué*, voir HYPNOTISME.)

Somnoforme. — Mixture anesthésique utilisée en inhalations et ainsi composée :

Chlorure d'éthyle . . .	60 parties.
Chlorure de méthyle . . .	35 —
Bromure d'éthyle . . .	5 —

Son. — Enveloppe du grain de blé. On l'utilise, en décoction, sous forme de bains ou de lotions dans le traitement de beaucoup d'affections cutanées enflammées ou prurigineuses. Son action est, en effet, sédative.

Bains. — Pour les préparer, on fait bouillir 4 kg de son dans 5 litres d'eau, pendant 10 minutes, on passe et on mélange au bain. Plus simplement, on peut plonger dans le bain chaud un sachet fermé de grosse toile contenant 5 à 10 litres de gros son que l'on exprime de temps en temps. Les bains de son se prennent à la température moyenne de 32°, pendant 15 à 20 minutes.

L'eau de son sert également à pratiquer des lotions émollientes et sédatives sur les régions malades. E. Besnier la recommande pour la toilette du visage chez les sujets à peau délicate (surtout les femmes).

Soude caustique. (*Oxyde de sodium NaOH*). — *Caract. phys. et chim.* — Substance blanche, très caustique. On distingue la *soude à la chaux* et la *soude à l'alcool*. La soude caustique liquide ou *lessive des savonniers* est une solution forte de soude (à 36° Baumé).

Effets physiol. et tox. — Comparables à ceux de la potasse. *Localement*, action caustique un peu moins énergique, déterminant une eschare séchant plus vite que celles de la potasse (eschare dure avec la soude, molle avec la potasse).

Usages. — Sert surtout à la confection de plusieurs préparations : savon médical, solutions de phénols, de résines, etc.

Soude (Acétate de). (*Terre foliée minérale*). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux incolores, transparents, efflorescents,

de saveur amère et piquante, très stables, solubles dans 3 p. d'eau froide, dans leur poids d'eau bouillante, dans 5 p. d'alcool à 80°; fusibles à 58°, avec absorption d'une grande quantité de chaleur qu'ils dégagent ensuite peu à peu (principe de la *chaufferette chimique*).

Prop. et empl. therap. — Mêmes usages, comme diurétique et alcalin, que l'acétate de potasse (v. c. m.), à la dose de 1 à 5 gr. par jour en potion, mais beaucoup moins efficace.

Soude (Arséniate de). — Voir ARSÉNIATE.

Soude (Azotate de). (*Salpêtre du Chili ou du Pérou*). — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux rhomboédriques, incolores, déliquescents, solubles dans 1 p. 2 d'eau froide, peu solubles dans l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Passe pour plus diurétique et moins toxique que l'azotate de potasse; pourtant, son usage prolongé pourrait entraîner de la lassitude, de l'asthénie, de la bradycardie, de la pâleur et de l'amaigrissement (Löfller); les fortes doses (15 à 30 gr.) sont purgatives et sudorifiques.

Prop. therap., indicat. — Diurétique. Serait supérieur au nitrate de potasse en cas de lésion rénale (Bouchard), mais l'emploi n'en doit être que passager.

Formes pharm., doses. — 2 à 6 gr. dans une tisane.

Soude (Benzoate de). — Voir BENZOATE.

Soude (Bicarbonate de). (*Carbonate acide de sodium. Sel de Vichy*). — **Caract. phys. et chim.** — Prismes rectangulaires, incolores, de saveur fade et urineuse, s'altérant à l'humidité, solubles dans 12 p. d'eau, 13 p. de glycérine, insolubles dans l'alcool. La décomposition de 1 gr. de bicarbonate donne 253 c. c. d'acide carbonique.

Effets physiol. et tox. — Introduit à faible dose (50 centigr. à 1 gr.) dans l'estomac vide, le bicarbonate de soude augmente la sécrétion du suc gastrique et en accroît l'acidité, grâce à sa transformation en chlorure de sodium favorisant le chargement des glandes peptiques. En même temps, les acides anormaux sont saturés, et le dégagement

de gaz carbonique stimule la motricité gastrique. Au contraire, les fortes doses (2 à 10 gr. ou plus), ingérées pendant le repas ou au cours de la digestion stomacale, entravent plus ou moins l'action du suc gastrique en le neutralisant, troublent les échanges osmotiques et le rôle antiseptique de l'HCl, d'où formation possible d'acide butyrique avec ses conséquences. Il est vrai que, secondairement, la sécrétion chorhydrique est encore excitée. Il semble, en effet, que le bicarbonate provoque successivement : 1° une action chimique tendant à alcaliniser le contenu gastrique; 2° une action physiologique aboutissant, par réaction, à l'excitation de la muqueuse. En outre, ce sel paraît abrégier le séjour des aliments dans l'estomac. Les doses élevées, grâce à l'arrivée dans l'intestin d'une certaine quantité de sel non décomposé, peuvent provoquer de la diarrhée.

On a noté également l'action excitante du bicarbonate de soude sur la digestion pancréatique et sur la sécrétion biliaire qui est accrue et fluidifiée, effet vérifié par la clinique plus que par l'expérimentation. L'absorption du bicarbonate de soude augmente généralement l'alcalinité normale du sang, mais seulement à fortes doses; cette action est, du reste, bien mieux réalisée par les sels sodiques à acides organiques (tartrate ou citrate), dont la combustion dans l'économie donne naissance à du bicarbonate à l'état naissant et sans exiger la saturation préalable du milieu gastrique. Dans le sang, le bicarbonate sodique se dédouble aisément en acide carbonique et carbonate neutre qui repasse ensuite à l'état de bicarbonate, d'où, stimulation des combustions et augmentation de l'acide carbonique exhalé. L'élimination s'opère surtout par les reins; les urines, plus abondantes, deviennent alcalines (à doses suffisantes), elles sont plus riches en chlore, en potassium et, surtout, en sodium dont le taux dépasse toujours la somme du sodium normal et du sodium absorbé. L'urée est accrue sous l'influence des faibles doses et réduite par les doses élevées; l'acide urique est très diminué. Le bicarbonate

de soude se comporte donc comme un puissant agent d'oxydation, augmentant simultanément les phénomènes d'assimilation et de désassimilation, favorisant la fixation des matériaux assimilables et l'excrétion des matériaux de déchet. La toxicité du bicarbonate de soude a été très exagérée. Chez les animaux, les accidents (vomissements, diarrhée, amaigrissement) n'apparaissent qu'avec des doses considérables (15 à 60 gr. par jour chez le chien). Chez l'homme, G. Sée, Jaccoud, Charcot, Bouchard, Debove, ont pu administrer, pendant longtemps, des doses quotidiennes énormes (30, 40, 60 gr.) de bicarbonate de soude, non seulement sans inconvénients, mais même, dans certains cas, avec avantage (chez des tuberculeux traités par Debove). Le syndrome de la *cachexie alcaline* (pâleur, anémie, hémorrhagies) est sans doute imputable à l'emploi intempestif et défectueux du bicarbonate (chez les néphrétiques, les aptériques, les cancéreux, les diabétiques amaigris, etc.).

Sur la peau, le bicarbonate de soude dissout les matières grasses, gonfle et hydrate les cellules épidermiques et même la couche superficielle du derme, mais n'est pas absorbé par le tégument. **Sur les muqueuses bucco-pharyngée, nasale,** il agit en dissolvant le mucus et en s'opposant au développement des micro-organismes végétant en milieu acide.

Prop. therap., indicat. — Agent le plus usuel de la médication alcaline, formant la base de la plupart des eaux minérales alcalines. Utilisé chez les dyspeptiques : soit à petite dose, une heure avant le repas, pour stimuler la sécrétion gastrique chez les hypopeptiques; soit à doses massives, pendant la période digestive, pour saturer l'acidité gastrique et apaiser les douleurs qui en résultent chez les hyperpeptiques, dans l'ulcère de l'estomac (inférieur, à cet égard, à la craie, à cause de ses effets gazogènes); son usage prolongé peut, finalement, accroître l'hypersecretion acide. Sert également d'antidote dans les empoisonnements par les acides. Comme modificateur de la nutrition, est indiqué

contre : le diabète dit arthritique (v. c. m.), l'uricémie, la gravelle urique, l'obésité. Comme cholagogue et fluidifiant de la bile, est opposé à la lithiase biliaire. A encore été préconisé dans la neurasthénie, le rhumatisme articulaire aigu (associé au salicylate), dans certaines pneumopathies (pneumonie, bronchite chronique), comme fluidifiant de l'expectoration. Contre-indiqué chez les diabétiques amaigris ou très tuberculisés, hypo-azoturiques, dans les cas d'hypopepsie très marquée ou d'apepsie, dans la gravelle phosphatique, chez les gouteux asthéniques, les lithiasiques en état de crise hépatique, les néphrétiques, les vieillards affaiblis. Comme topique, utilisé en solution : pour décaper la peau, en cas de séborrhée; pour la toilette des muqueuses bucco-pharyngée ou nasale enflammées, pour le lavage de l'estomac (à titre de dissolvant du mucus), en injections vaginales; préconisé aussi pour panser les plaies atones (ulcères variqueux, lymphangite, brûlures) et l'anthrax charbonneux.

Formes pharm., doses. — **Usage int. :** 50 centigr. à 10, 20, 40 gr. en cachets, paquets, comprimés, tablettes, solution, sirop, etc. (*Enfants*, 10 à 30 centigr. par année). — **Usage ext. :** poudre, solutions de 2 à 60 p. 1000 pour pansements, lavages, injections, lavements.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 595.)

Incompatib. — Décomposé par la chaleur, les acides, les sels acides; précipité par les sels de chaux, de baryte, de mercure, par l'eau de chaux. Incompatible avec le chlorhydrate d'ammoniaque, les alcaloïdes, les infusions de végétaux (habituellement acides), le borate de soude en présence de la glycérine.

Cachets :

a) Bicarbonate de soude .	60 centigr.
Chlorure de sodium . .	25 —
Poudre de quinquina .	15 —

Pour 1 cachet; 1 à 2 une heure avant les repas (hypopepsie).